

MIRABEL

VOUS INFORME

Vol. 7, n° 10

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL

Mai 2021

Deux parcs canins seront aménagés en 2021

Dans le cadre de l'exercice budgétaire de la Ville de Mirabel, deux parcs canins seront aménagés cette année: un à l'intersection de la rue des Gouverneurs et de la rue de Blois, dans le secteur du Domaine-Vert Nord, et un autre au nouveau parc sur la rue Mackenzie, en bordure de la rivière du Nord, dans le secteur de Saint-Canut.

Un troisième parc canin était prévu cette année, dans le secteur de Saint-Augustin. L'emplacement retenu pour le parc, sous les lignes de transport d'électricité de la rue Saint-Jacques, a été refusé par Hydro-Québec. La Ville doit donc reporter ce projet à 2022 puisqu'un autre emplacement doit être trouvé.

En plus des élus municipaux qui ont reçu des demandes pour l'aménagement de parcs canins, Mme Amélie Fortin avait déposé un projet en ce sens dans le cadre du budget participatif citoyen. Merci Mme Fortin! À Mirabel, on M l'implication citoyenne.



Le maire Bouchard fait le point sur son mandat

La Ville de Mirabel a été informée que, pour des raisons de santé, le maire Jean Bouchard ne sollicitera pas un nouveau mandat le 7 novembre 2021. En effet, après huit ans en tant que conseiller municipal et deux mandats en tant que maire, l'état de santé de M. Bouchard le force à se retirer de la vie publique.

Soulignons quelques réalisations rendues possibles, pendant les mandats de M. Bouchard, dont il est très fier d'avoir accomplies pour la communauté mirabelloise: l'aménagement de la gare dans le secteur de Saint-Janvier, l'acquisition du manoir de Belle-Rivière, dans le secteur de Sainte-Scholastique, la construction d'une nouvelle glace avec amphithéâtre au complexe du Val-d'Espoir et le nouveau centre récréatif pour les aînés et la communauté, tous deux situés dans le secteur de Saint-Janvier, ainsi que l'inauguration de deux centres culturels, soit celui de Saint-Benoît et celui du Domaine-Vert Nord.

Si son état de santé lui permet, il a l'intention de revenir à l'hôtel de ville terminer son mandat d'ici novembre prochain.

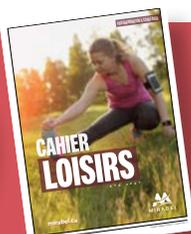


École primaire Pablo-Picasso

Les citoyens concernés doivent se prononcer

Dans le cadre de la tenue du scrutin référendaire pour le projet d'école primaire dans le secteur du parc Pablo-Picasso, secteur de Saint-Augustin, 259 enveloppes ont été reçues à ce jour sur 1155 envoyées aux personnes habiles à voter.

La Ville de Mirabel souhaite réitérer l'importance, pour les citoyens visés par le scrutin référendaire, de se prononcer en faveur ou non de la construction de cette nouvelle école primaire. Pour consulter les avis publics émis à cet effet, rendez-vous au mirabel.ca/ville/vie-democratique/avis-publics.



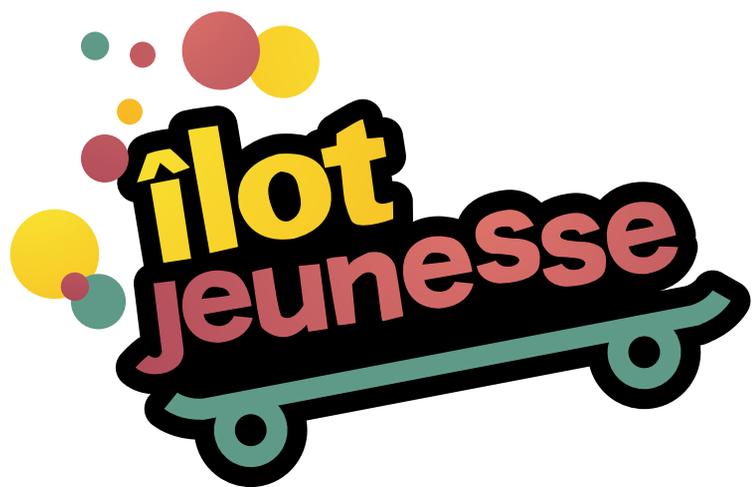
Programmation loisirs complète disponible sur mirabel.ca



Consultez les initiatives vertes citoyennes à la page 5!

RÉDACTION ET PRODUCTION Service des communications | IMPRESSION Hebdo Litho | PHOTO Image-13, Clair Obscur | DISTRIBUTION Postes Canada
RENSEIGNEMENTS Service des communications, Ville de Mirabel, 14111, rue Saint-Jean, Mirabel (Québec) J7J 1Y3 | TÉLÉPHONE 450 475-8653
SITE INTERNET www.mirabel.ca | COURRIEL communications@mirabel.ca | DÉPÔT LÉGAL Bibliothèque nationale du Québec | TIRAGE 26 550 exemplaires





Julien Cyr
Coordonnateur jeunesse
par intérim

Les îlots jeunesse sont toujours disponibles pour les jeunes Mirabellois!

Malgré les mesures de distanciation en vigueur, les îlots jeunesse continuent d'offrir des services aux jeunes Mirabellois. Les animateurs des îlots de Saint-Augustin, de Saint-Benoît, de Saint-Canut et de Saint-Janvier proposent, en mode virtuel ce printemps, des groupes de discussion portant sur des sujets qui touchent les participants comme, par exemple, la musique, l'actualité, l'école et bien d'autres. De plus, plusieurs jeux, tels que *Wolfy*, *Gartic Phone* ou encore les échecs, sont adaptés afin d'être joués en ligne. Pour ceux qui souhaiteraient rencontrer un intervenant, il est aussi possible de faire une demande de rencontre individuelle en communiquant avec le responsable de l'îlot du secteur souhaité.

Activités extérieures

Depuis quelques semaines, à capacité réduite (8 personnes par groupe), des activités sont tenues à l'extérieur. Organisés dans le respect des mesures gouvernementales actuelles, des échanges et des ateliers d'improvisation sont maintenant possibles lorsque les conditions météorologiques le permettent.

Évidemment, au fur et à mesure que le gouvernement annoncera des assouplissements, les îlots jeunesse seront heureux d'offrir à nouveau les activités habituelles : jeux de billard, *baby-foot*, ateliers culinaires, etc., ainsi que la reprise de l'animation dans les parcs.

Pour participer aux activités, inscrivez-vous sur les pages Facebook des îlots jeunesse, ou visitez la page [mirabel.ca/viragejeunesse](https://www.mirabel.ca/viragejeunesse).

Afin de bien répondre aux besoins des jeunes en matière de divertissement, un coordonnateur jeunesse a été embauché au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire. Il s'agit de M. Julien Cyr, qui assume ce rôle par intérim. On peut le joindre au 450 475-8656, poste 4268, ou par courriel à j.cyr@mirabel.ca.



Autorité régionale
de transport métropolitain

Mise en œuvre de la refonte tarifaire

L'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) amorcera, en juillet 2021, l'implantation d'une refonte tarifaire attendue depuis longtemps. La mise en œuvre de cette importante réforme se déploiera graduellement jusqu'en 2025.

Au nombre des changements apportés avec cette refonte, on compte :

- L'introduction des titres « Tous modes » dans les couronnes nord et sud ainsi que le retrait de 153 titres existants dont les tarifs sont supérieurs aux nouveaux;
- La gratuité pour les enfants âgés de 11 ans et moins qui sont accompagnés d'une personne de 14 ans et plus qui en assume la surveillance et qui a acquitté son droit de passage;
- L'harmonisation des rabais de 40 % aux étudiants à temps plein de 18 ans et plus;
- La bonification du tarif réduit pour les usagers de la STM âgés de 65 ans et plus;
- L'indexation moyenne de 2 %, sauf pour les titres unitaires qui demeurent au même prix.

Afin de bien accompagner les usagers dans cette transition, l'ARTM, exo, le RTL, la STL et la STM les soutiendront à chacune des phases d'implantation. Des rencontres d'information pour présenter les changements à venir seront offertes aux usagers, en direct sur le Web, les 18 et 19 mai prochains, à 19 h. Pour participer, rendez-vous à l'adresse suivante : artm.quebec.com/evenements.



COURIR À NOTRE SANTÉ
ON BOUGE POUR L'HÔPITAL
3 AU 6 JUIN 2021



FONDATION
**HÔPITAL
RÉGIONAL**
SAINT-JÉRÔME



M. Patrick Charbonneau, maire suppléant



Marchons « Ensemble dans la distance » pour Sercan

Du 1^{er} au 31 mai prochain, la Ville de Mirabel invite la population à participer à l'événement « Ensemble dans la distance! », organisé par la Fondation Sercan. La mission de la Fondation est d'offrir du soutien et de l'accompagnement aux personnes touchées par la maladie ainsi qu'à leur famille.

L'organisme convie donc la population à marcher et à transmettre une photo ou une vidéo de leur activité à financement@maisonsercan.ca, ou par le biais de la page Facebook de la Maison Sercan. Il est également possible de faire une contribution volontaire par l'entremise du site Internet maisonsercan.ca. Au terme de cet événement, 93 % des dons recueillis serviront à offrir des soins palliatifs de qualité ainsi qu'un soutien et des soins aux personnes atteintes de cancer.

Renseignements: 450 491-1912, poste 202, ou par courriel à communication@maisonsercan.ca.

DU 1^{ER} AU 30 MAI 2021

EXPO

COMITÉ DES

ARTS

DE SAINT-BENOÎT

EXPOSITION VIRTUELLE

artstbenoit.ca

UN BON TUYAU
POUR LA QUALITÉ DE VIE
CAMPAGNE CONTRE LES SILENCIEUX BRUYANTS

mirabel.ca/police



La Ville de Mirabel proclame la *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie* et soulignera cette dernière, le 17 mai 2021.



CONCOURS
Passe ton dessin au suivant!



Charlotte, au centre, lors de la remise de son iPad.

La gagnante est dévoilée

FÉLICITATIONS CHARLOTTE!

Pour visionner la vidéo mettant en vedette les participants, rendez-vous au mirabel.ca/passe-ton-dessin.



Réceptionniste recherché(e)

La Ville de Mirabel est à la recherche d'une personne dynamique et ayant une grande disponibilité, pour agir à titre de personne salariée remplaçante au poste de réceptionniste pour la réception de l'hôtel de ville, situé au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique. Le besoin est principalement pour de courts remplacements planifiés ou de dernière minute.

Une formation complète sera offerte à cette personne et nous garantissons un à deux quarts de travail par mois. Du lundi au jeudi, l'horaire de travail est de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h 30 à 12 h. Le taux horaire est de 23,97 \$, auquel est ajouté un montant forfaitaire de 13 % en compensation de l'ensemble des avantages sociaux prévus à la convention collective. Détenir de l'expérience au niveau du service à la clientèle ainsi que dans un travail de bureau est considéré comme un atout.

Les personnes intéressées doivent postuler par l'entremise du site Internet de la Ville de Mirabel, au mirabel.ca, dans les meilleurs délais.



une naissance
"LIVRE"



...UN
ARBRE

Abonnez votre enfant de moins de 2 ans à la bibliothèque et recevez une trousse de bébé-lecteur en cadeau!

La trousse contient un coupon pour obtenir une pousse d'arbre à la pépinière du parc régional du Bois-de-Belle-Rivière.

Parc régional
éducatif
Bois-de-Belle-Rivière

À la PÉPINIÈRE selon les heures d'ouverture



COLLECTE DE MAI À SEPTEMBRE



Opération vaccination COVID-19

La vaccination est maintenant ouverte à la population générale. Pour connaître les procédures pour se faire vacciner ou pour consulter le calendrier de vaccination, rendez-vous au quebec.ca/vaccinocovid, ou composez le **1 866 495-5833**.

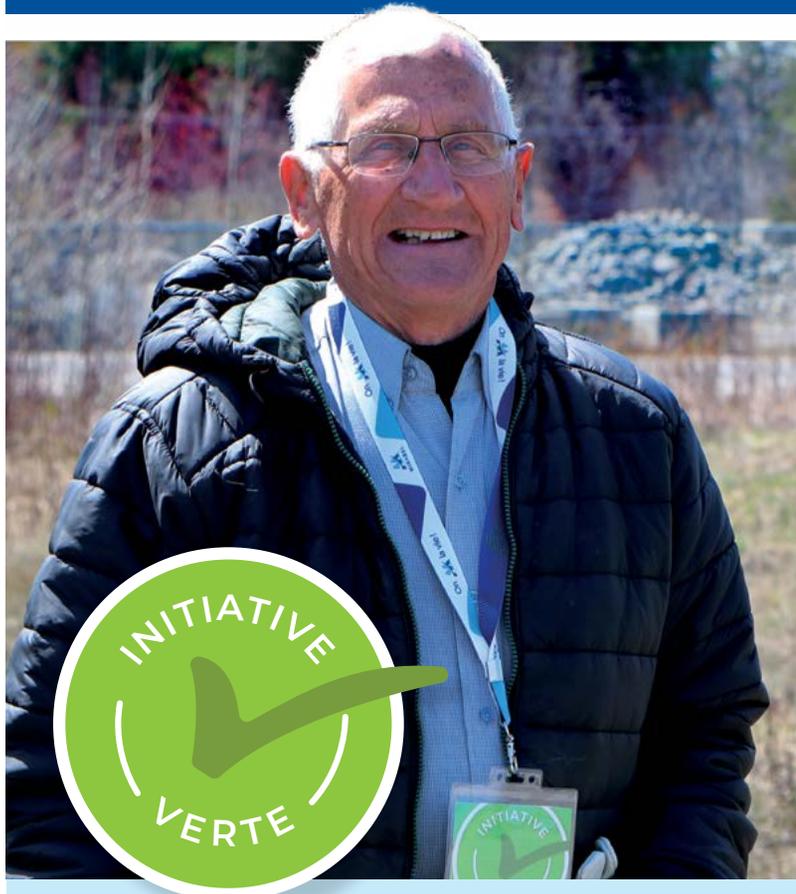
Alertes citoyennes

Changement du numéro d'envoi des SMS de la Ville

Veuillez prendre note que, suite à un changement récent dans la réglementation des fournisseurs cellulaires, les abonnés aux alertes citoyennes recevront dorénavant les messages SMS de la Ville de la part du numéro 1 877 295-8377 (auparavant, le numéro était le 77777).

Cette modification n'a aucun impact sur l'inscription aux alertes citoyennes et les abonnés n'ont aucune action à poser.

Si vous souhaitez vous abonner aux alertes citoyennes de la Ville, rendez-vous au mavis.mirabel.ca.



Un pas à la fois pour un espace plus propre!

Les temps sont durs, on le sait. Pourtant, il y a du beau et du bon dont il faut parler. Il y a de ces personnes qui, sans qu'on ne leur demande et qui ne demandent rien en retour, s'impliquent pour rendre la vie et leur environnement plus beaux. C'est le cas de M. Oliva Marceau, résident du secteur de Saint-Canut, qui a pris l'initiative de procéder au nettoyage de son secteur.

Chaque semaine depuis plus de six ans, M. Marceau ramasse les débris laissés un peu partout dans son secteur. Se concentrant au départ sur les fossés près du dépotoir situé sur le boulevard Henri-Piché, l'octogénaire nettoie aussi la piste cyclable et, depuis quelques temps, une partie de la route 158, où il raconte ramasser des quantités impressionnantes de déchets et de sacs de plastique. Parfois, il peut y passer jusqu'à trois jours et marcher plusieurs kilomètres pour ratisser ce qu'il appelle affectueusement « son village ».

Rencontré dans un premier temps par un employé de la Ville, M. Francis Meunier, le Mirabellois est surpris mais heureux de voir qu'on s'intéresse à son travail. Il a d'ailleurs fait l'objet d'un article récemment paru dans le journal *La Presse*. « Au début quand je marchais, je voulais seulement rendre mon coin plus propre. Je nettoyais surtout les coins plus éloignés. Maintenant, mon but c'est que les gens me voient et que cela fasse en sorte qu'ils ne jettent pas plus de déchets en se disant : "bah, un de plus ou un de moins!" C'est plus gênant d'en remettre quand on voit quelqu'un qui ramasse devant soi », conclut M. Marceau.

Une parole des plus justes et digne de mention pour ce résident du secteur de Saint-Canut qui n'a d'autres espoirs que de rendre un peu plus propre une petite partie de sa ville.

Des secteurs de Mirabel se font une beauté!

Dans le cadre de la Journée de la terre, de nombreux bénévoles ont travaillé avec ardeur à nettoyer les fossés, les bordures de rues et les parcs de différents secteurs de Mirabel. Au final, ils ont ramassé un nombre impressionnant de déchets de toutes sortes. M. Michel Lauzon et Mme Isabelle Gauthier, conseillers municipaux, ainsi que le maire suppléant, M. Patrick Charbonneau, étaient présents et à la tâche dans les secteurs de Mirabel-en-Haut, de Saint-Benoît et de Saint-Augustin.

Bien que ces activités de corvées de nettoyage aient été organisées dans le cadre de la Journée de la terre, de telles initiatives peuvent être réalisées à tous les jours. Chacun d'entre nous peut contribuer à embellir son secteur. Lors de votre prochaine marche, pensez à apporter un sac et profitez de l'occasion pour ramasser deux ou trois déchets. Ensemble, nous pouvons faire une différence et contribuer à ce que nos secteurs deviennent des lieux sains où il est agréable de vivre.



Les 23 et 24 avril dernier, dans le secteur de Saint-Benoît, ils étaient plus de 50 bénévoles à parcourir 17 kilomètres et à recueillir près de 10 verges de déchets. L'événement a pu se dérouler en toute sécurité grâce, notamment, au soutien de la sergente Bélanger et de la sergente Di Stephanio du Service de police de Mirabel.



Dans le secteur de Saint-Augustin, l'activité de nettoyage s'est déroulée le 24 avril, en famille, question de sensibiliser les jeunes à l'importance de garder les espaces verts propres.



Le 17 avril, les citoyens du secteur de Mirabel-en-Haut, pourvus de gants et de sacs, ont parcouru les rues afin de ramasser les déchets et ainsi contribuer à créer un environnement plus agréable. Une gentille policière du Service de police de Mirabel a également participé au ramassage de débris.



M. René Brisson, directeur général adjoint du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord, Mme Alexandra Fex, directrice adjointe au CFP Performance Plus, M. Stéphan Laurence, directeur du CFP Performance Plus, Mme Carol Diotte, agente de développement au CFP Performance Plus et Mme Rachel Jasmin, propriétaire.

Un point de service à Mirabel pour le CFP Performance Plus

Le 23 avril dernier, le Centre de formation professionnelle Performance Plus a inauguré son nouveau point de service à Mirabel, secteur de Saint-Janvier, afin de desservir la clientèle intéressée aux programmes *Santé, assistance et soins infirmiers* et *Assistance à la personne en établissement et à domicile*. Ce point de service se situe au rez-de-chaussée de l'École de danse Rachel Jasmin, située au 17380, rue de la Paix.

« Les besoins grandissants en main-d'œuvre dans le secteur de la santé ont suscité un engouement à l'égard des programmes d'études menant aux professions d'infirmier.e auxiliaire et de préposé.e aux bénéficiaires. Il devenait urgent de démarrer un plus grand nombre de cohortes afin de répondre aux besoins » affirme Stéphan Laurence, directeur du Centre. Ce printemps, 72 élèves poursuivent leur formation à Mirabel et un autre groupe de 24 élèves est prévu pour l'automne.

Avec l'ouverture de ce point de service, les étudiants de la région ont maintenant le choix de poursuivre leur formation en santé à Lachute ou à Mirabel. Les élèves du point de service de Mirabel pourront d'ailleurs utiliser le transport en commun pour s'y rendre, avantage incontestable de l'emplacement choisi.

Pour plus de renseignements, on peut appeler au CFP Performance Plus, au 450 566-7587, poste 7650, ou consulter le site Internet à l'adresse suivante : cfperformanceplus.com.

23^e édition du Défi OSEntreprendre

C'est le 29 avril dernier qu'avait lieu le gala de la 23^e édition du Défi OSEntreprendre Laurentides. Félicitations aux deux lauréats de Mirabel !

Volet Exploitation, transformation, production Augustin & co

C'est lors d'un 5 à 7 virtuel durant la pandémie que la compagnie Augustin & co a été fondée à Mirabel, secteur de Saint-Augustin, par trois associés aux forces complémentaires. Leur mission : offrir des masques de protection artisanaux qui se démarquent de la concurrence par leur confort et leur esthétique. La production locale, le respect de la main d'œuvre ainsi que la mise en valeur d'artistes collaborateurs sont les fondements de l'entreprise.

L'entreprise a su rapidement faire sa place dans le nouveau marché des masques artisanaux et elle est maintenant reconnue comme un *leader* dans cette industrie. Depuis son lancement en



avril dernier, c'est plus de 80 000 masques qui ont été produits localement par Augustin & co. L'entreprise agrandira son offre avec de nouveaux produits dès mai 2021.

Volet Création d'entreprise - Coup de cœur ABC Clinique Santé - Mirabel

ABC Clinique Santé est une clinique interdisciplinaire unissant les compétences d'un chiropraticien et d'un podiatre ainsi que d'autres professionnels, dans le but d'offrir un service de santé de première qualité aux patients nécessitant une approche interdisciplinaire. L'objectif est d'offrir une expérience unique pour le patient en lui permettant de gérer plusieurs pathologies tout en se sentant au centre de la vision patient-partenaire, où tous les professionnels travaillent en équipe avec le patient pour son bien-être.

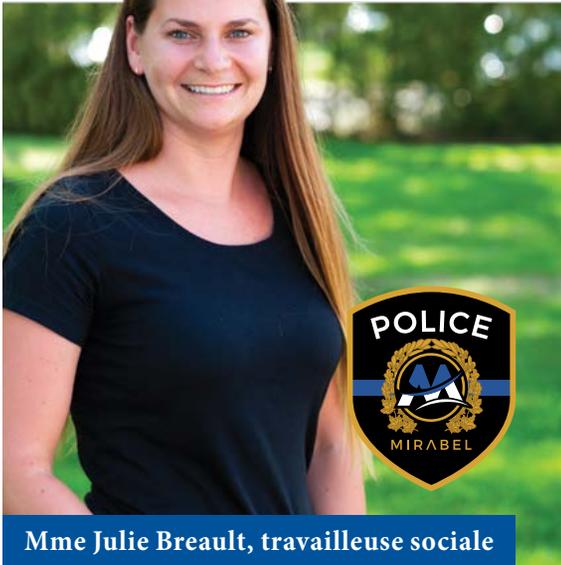


Johanne Tessier reçoit le prix « engagement local »

Lors de la 23^e édition, l'organisation régionale du Défi OSEntreprendre Laurentides a remis avec grand plaisir le prix « engagement local » à Mme Johanne Tessier, responsable locale pour la Ville de Mirabel. Mme Tessier, qui est coordonnatrice au développement entrepreneurial au Service Mirabel économique, est impliquée depuis de nombreuses années auprès du Défi OSEntreprendre. Elle accompagne les entrepreneurs de la région dans leur parcours avec cœur, respect et considération. Des qualités remarquables qui font d'elle une personne exceptionnelle.

Toutes nos félicitations à Mme Tessier !

Bonne chance à tous pour le volet national qui se tiendra le 9 juin prochain !



Mme Julie Breault, travailleuse sociale

Travailleuse sociale
au Service de police

Les impacts de la pandémie sur le travail de Mme Breault

Après plus d'un an de contexte pandémique, force est de constater que de nombreux impacts se font ressentir dans plusieurs sphères de la société. Pour la travailleuse sociale du Service de police de Mirabel, Mme Julie Breault, les impacts sont constatés dans le travail quotidien.

Concrètement et, tel qu'abordé dans les actualités des derniers mois, une hausse marquée des cas de violence conjugale est observée. Pour Mme Breault, cela se ressent fortement dans son travail puisque celui-ci est de plus en plus concentré sur la violence conjugale. En plus des cas déjà connus par le Service de police, d'autres se sont malheureusement ajoutés à la liste depuis le début de la pandémie. À cet effet, le fait que Mme Breault soit sur le terrain, que ce soit pour des cas de violence ou des cas de santé mentale, aide grandement en facilitant, notamment, le travail des policiers de par sa simple présence, qui permet un contact plus étroit avec les victimes et une prise en charge rapide de la situation. Certaines procédures ont dû être revisitées afin de mieux prévenir et d'éviter la récurrence des situations.

Selon Mme Breault, un autre phénomène qui a connu une hausse majeure depuis le début de la pandémie est la détresse. En effet, la détresse chez les adultes de tous âges est en augmentation depuis mars 2020. Ce phénomène touche aussi les jeunes, tristement. La détresse psychologique des jeunes amène également une augmentation de la détresse chez les parents, qui peut se traduire dans certains cas par de la violence. Mme Breault affirme que la hausse de détresse affecte aussi les intervenants de première ligne, dont les policiers et le personnel en santé, par exemple.

Nous vous rappelons que si vous avez besoin d'aide, des ressources seront toujours disponibles pour vous. Pour plus de renseignements, contactez le Service de police de Mirabel, au 450 475-7706.



Pour une utilisation sécuritaire du barbecue

Qu'il s'agisse d'un barbecue au propane, au charbon ou au gaz naturel, le Service de la sécurité incendie vous recommande fortement de lire le guide d'installation, d'utilisation et d'entretien du fabricant avant de cuire vos premières grillades.

Pour une utilisation sécuritaire, vous devez :

- Être à l'extérieur, dans un endroit bien aéré, afin d'éviter toute intoxication au monoxyde de carbone;
- Installer l'appareil sur une surface non-combustible, solide et stable, loin de toute circulation ou aire de jeu;
- Avoir une distance de dégagement sécuritaire de tout objet ou matière combustible (bâtiments, portes, arbres, etc.). Minimum d'un (1) mètre de distance;
- Toujours allumer votre barbecue avec le couvercle ouvert;
- Fermer d'abord la bouteille de propane, lorsque vous avez terminé, pour purger la ligne de gaz. Fermez ensuite les commandes de votre appareil.

Dès que vous raccordez une bouteille de propane ou de gaz naturel à votre barbecue, vous devez effectuer un test d'étanchéité pour déceler toute fuite potentielle.

Voici la procédure :

1. Tout d'abord, préparez une solution savonneuse (eau et savon à vaisselle, par exemple) dans une bouteille à vaporiser.
2. Fermez toutes les commandes de contrôle de gaz de votre barbecue.

3. Ouvrez le robinet de votre bouteille de propane ou de gaz naturel et appliquez votre solution savonneuse sur les tuyaux d'alimentation et les raccords. Si des bulles se forment ou s'il y a une odeur d'œufs pourris, c'est un signe qu'il y a une fuite.

4. S'il y a lieu, trouvez la fuite et colmatez-la en resserrant les raccords ou en changeant les pièces défectueuses.

Par la suite, vous devez procéder à un bon entretien de votre barbecue en vérifiant :

- L'état de vos brûleurs : Une flamme bleue doit s'en échapper lorsqu'ils sont en fonction. Une flamme jaune pourrait signifier un mauvais ajustement, un brûleur en mauvais état ou un problème avec le régulateur de pression qui engendre une mauvaise combustion;
- L'état de votre cuve : Retirez tout l'excédent de matière grasseuse, qui pourrait s'enflammer lors de votre prochain repas.

En cas d'incendie :

- 1- Coupez l'alimentation en gaz de l'appareil si le robinet de la bouteille est accessible et sans danger;
- 2- Laissez le couvercle fermé;
- 3- Éloignez-vous de l'appareil;
- 4- Composez le 9-1-1.

Renseignements : division prévention du Service de la sécurité incendie, au 450 475-2010.



Aménagement des aires de stationnement et aménagement paysager

Aucun permis n'est nécessaire

Le Service de l'aménagement et de l'urbanisme souhaite rappeler que, pour une propriété utilisée à des fins résidentielles, aucun permis n'est nécessaire pour procéder au pavage, à l'agrandissement ou au réaménagement des aires de stationnement.

Le nombre d'accès autorisé sur un même terrain est fixé en fonction de la largeur du terrain et du type d'habitation (unifamiliale, bifamiliale, trifamiliale, multifamiliale, etc.). Cependant, si le terrain fait face à plus d'une rue, ces règles s'appliquent sur chaque rue.

Un accès à la rue peut avoir une largeur maximale de 6 mètres (19,7 pieds). Lorsqu'un terrain permet deux ou trois accès à la rue, chaque accès est limité à une largeur maximale de 6 mètres (19,7 pieds). Cependant, lorsque la largeur du terrain permet deux ou trois accès, ces accès peuvent être jumelés pour en former un seul, d'une largeur maximale de 9 mètres (29,5 pieds).

De plus, il est primordial que tout projet d'aménagement de stationnement respecte les normes minimales applicables aux terrains résidentiels concernant le gazonnement en marge avant. À cet effet, en aucun cas l'utilisation d'une partie de la marge avant pour une allée ou pour du stationnement ne peut avoir comme effet de réduire à moins de 50 % la superficie gazonnée ou plantée d'arbres, d'arbustes ou de fleurs, à l'exception des habitations contiguës, où la norme est réduite à 40 %. Des dispositions d'exceptions peuvent s'appliquer pour les lots dans une courbe ainsi que pour les habitations en implantation contiguë.

Il est de mise de préciser que, depuis la refonte de 2019, il est dorénavant obligatoire de paver le stationnement et les allées véhiculaires de toute nouvelle propriété résidentielle située à l'intérieur des périmètres urbains.

Aménagement et paysagement : des délais à respecter

Les dispositions mentionnées ci-haut et applicables au terrassement et à l'aménagement des aires de stationnement doivent être mises en œuvre dans les délais requis et prévus à la réglementation. Ainsi, l'ensemble des parties d'un terrain ne servant pas au stationnement ou à des constructions doivent être terrassées, ensemencées ou recouvertes de tourbe moins de douze mois après la fin des travaux de construction de la résidence. De plus, en fonction des dimensions du terrain, un nombre d'arbre minimal à préserver ou à planter est requis.

Pour ce qui est des allées de circulation et des aires de stationnement, en périmètre urbain, celles-ci doivent être pavées, asphaltées ou bétonnées dans les vingt-quatre (24) mois suivant la fin des travaux. À noter que des dispositions différentes peuvent s'appliquer aux résidences situées en territoire agricole.

Pour toute question, veuillez communiquer avec le Service de l'aménagement et de l'urbanisme par téléphone, au 450 475-2007, ou par courriel à info.urbanisme@mirabel.ca.

Babillard

communautaire



La TCCM effectue un sondage et aimerait connaître votre avis



Pour une municipalité qui aime ses aînés !

La Table de concertation communautaire de Mirabel, par l'entremise de son comité Aînés en action, a entrepris un processus de réflexion concernant la qualité de vie et les services offerts aux aînés sur le territoire mirabellois. Afin de mettre en place des actions permettant de bien vieillir dans notre communauté, la première étape de ce processus consiste à réaliser un sondage sous forme de questionnaire pour mieux comprendre la réalité des aînés et futurs aînés de la MRC de Mirabel. C'est donc dans ce cadre que la TCCM sollicite votre participation.

Trois façons d'y participer

Par Internet :

<https://fr.surveymonkey.com/r/WYZGQHG>

En format papier :

Sur demande, une copie papier peut vous être envoyée.

Par téléphone :

Au 514 594-3370. Quelqu'un vous aidera à compléter le sondage.

Renseignements :

Mme Carole Lavallée, chargée de projet, au 514 594-3370, ou par courriel à projetaine@tccdemirabel.com.



PROGRAMMATION À CONSERVER

CAHIER

LOISIRS

É T É 2 0 2 1

mirabel.ca


MIRABEL

Inscription aux activités de loisirs

Pour les résidents

PAR INTERNET SEULEMENT :

Du mardi 25 mai, 9 h, au 4 juin 2021, midi

Pour les non-résidents

PAR INTERNET SEULEMENT :

Vendredi 4 juin, de 9 h à midi

Modes de paiement en ligne

- Visa
- Mastercard
- Carte de crédit prépayée

- 1 Une vidéo expliquant la procédure à suivre pour faire votre inscription en ligne est disponible au mirabel.ca.
- 2 Aucune inscription ne sera prise par téléphone.
- 3 Pour les ateliers d'un jour, **il sera possible de faire votre inscription en ligne jusqu'à une semaine avant la date prévue de l'activité, selon les places disponibles.**

N.B. : Si vous éprouvez des difficultés lors de votre inscription, veuillez communiquer avec le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire au 450 475-8656.



COVID - 19

La Ville de Mirabel a mis en place les mesures nécessaires pour respecter toutes les règles de la Direction de la santé publique en lien avec la COVID-19. Il est important de noter qu'il est également de la responsabilité du participant de respecter les règles en vigueur.

Politiques administratives

Voir les détails au mirabel.ca/programmation-loisirs.

Ateliers d'un jour

TITRE ET DESCRIPTION	ENDROIT	ÂGE	DATE	JOUR	COÛT	NOMBRE D'ÉLÈVES MAXIMUM
Gymnastique pour enfants La Bougeotte Dans un environnement ludique, amusant et sans compétition, cet atelier permet aux enfants de développer de la confiance et des habiletés motrices telles que l'équilibre et la coordination par des positions statiques, des mouvements de rotation et de balancement ainsi que des sauts. Un atelier thématique qui stimule l'imaginaire, la créativité et qui assure de bonnes bases pour le développement psychomoteur.	Parc de la Montagne (Mirabel-en-Haut)	Enfants 2 à 6 ans	2 juillet 2021 18 h 30 à 19 h 15	Vendredi	15 \$	8 personnes maximum
	Parc de la Montagne (Mirabel-en-Haut)	Enfants 2 à 6 ans	30 juillet 2021 18 h 30 à 19 h 15	Vendredi	15 \$	8 personnes maximum
	Parc Cardinal (Saint-Janvier)	Enfants 2 à 6 ans	27 août 2021 18 h 45 à 19 h 30	Vendredi	15 \$	8 personnes maximum
Cours de base pour chien Daniel Dubé Vous seriez intéressé à apprendre quelques notions de base à votre chiot ou à améliorer celles de votre chien adulte? Ce cours offre l'apprentissage de notions telles que : assis, couche, reste, le rappel et la base de la marche en laisse. Vous aurez besoin de votre chien, d'un collier plat (les colliers étrangleurs sont interdits), d'une laisse et de sacs de ramassage. Le cours se donne sur 3 sessions.	Parc de la Montagne (Mirabel-en-Haut)	16 ans et plus	6-13-20 Juillet 18 h 30 à 19 h 15	Mardi	60 \$	8 personnes maximum
	Parc du centre culturel du Domaine-Vert Nord (Domaine-Vert Nord)	16 ans et plus	8-15-22 août 10 h à 10 h 45	Dimanche	60 \$	8 personnes maximum



TITRE ET DESCRIPTION	ENDROIT	ÂGE	DATE	JOUR	COÛT	NOMBRE D'ÉLÈVES MAXIMUM
Gymnastique pour enfants La Bougeotte Dans un environnement ludique, amusant et sans compétition, cet atelier permet aux enfants de développer de la confiance et des habiletés motrices telles que l'équilibre et la coordination par des positions statiques, des mouvements de rotation et de balancement ainsi que des sauts. Un atelier thématique qui stimule l'imagination, la créativité et qui assure de bonnes bases pour le développement psychomoteur.	Parc Harfang (Saint-Canut)	Enfants 2 à 6 ans	2 juillet au 27 août (8 semaines) Relâche le 23 juillet 17 h à 17 h 45	Vendredi	80 \$	8 personnes maximum
Cardio - Vitalité Cardio plein air Ce programme représente une excellente initiation à l'entraînement à ciel ouvert et vous permet de vous mettre en forme selon votre rythme. Ce cours est accessible à tous, complet et efficace! Matériel requis : Tapis et bande élastique	Parc Lacroix (Saint-Janvier)	50 ans et plus	21 juin au 9 août (8 semaines) 8 h 45 à 9 h 45	Lundi	100 \$	8 personnes maximum
Cardio Express Cardio plein air Entraînement par intervalles structurés, le programme comprend un échauffement, une période d'efforts cardiovasculaires et une période de relaxation. La formule Express se fait en moins de temps, mais avec autant d'impact!	Parc Binette (Saint-Augustin)	16 ans et plus	23 juin au 11 août (8 semaines) 18 h à 18 h 45	Mercredi	85 \$	8 personnes maximum
Plein Air Zen Cardio plein air Le programme Plein Air Zen est un entraînement novateur tout en lenteur « slow move » composé de séquences fluides d'exercices fonctionnels qui allient force et mobilité. C'est le programme idéal pour améliorer sa posture, son tonus musculaire et sa mobilité tout en arrivant à un état de détente profonde. Matériel requis : Tapis de style yoga et couverture (optionnelle)	Parc Binette (Saint-Augustin)	16 ans et plus	23 juin au 11 août (8 semaines) 19 h à 20 h	Mercredi	100 \$	8 personnes maximum
Cardio - poussette Cardio plein air Conçu pour les nouvelles mamans qui promènent leur enfant à l'aide d'une poussette, ce programme d'entraînement cardiovasculaire et musculaire ne comporte aucun saut. Recommandé par plusieurs physiothérapeutes. Matériel requis : Tapis et bande élastique (porte-bébés et poussettes parapluie interdits)	Parc Gingras (Saint-Canut)	16 ans et plus	1 ^{er} juillet au 19 août (8 semaines) 9 h à 10 h	Jeudi	100 \$	8 personnes maximum
Zumba Julie Thibert Apprentissage de différents pas de danses latines au son d'une musique rythmée. Pour cette édition estivale, les cours auront lieu dans les parcs.	Parc Cardinal (Saint-Janvier)	16 ans et plus	23 juin au 25 août Relâche les 21 et 28 juillet (8 semaines) 18 h à 19 h 15	Mercredi	90 \$	8 personnes maximum
Hatha Yoga Julie Thibert Ce yoga se concentre sur la partie physiologique de l'être, d'où la multitude de postures pratiquées dans un seul but, harmoniser le corps et l'esprit. C'est un yoga énergétique. Matériel requis: Tapis de yoga. Optionnel : Blocs et sangles de yoga	Parc du centre culturel du Domaine-Vert Nord (Domaine-Vert Nord)	16 ans et plus	26 juin au 28 août Relâche les 24 et 31 juillet (8 semaines) 10 h à 11 h 15	Samedi	90 \$	8 personnes maximum
Zumba Hanya Cours de danse complet, alliant tous les éléments de mise en forme : cardio et préparations musculaires, équilibre et flexibilité.	Parc du centre culturel du Domaine-Vert Nord (Domaine-Vert Nord)	14 ans et plus	22 juin au 24 août Relâche les 20 et 27 juillet (8 semaines) 18 h à 19 h	Mardi	85 \$	8 personnes maximum
Zumba gold Hanya Cours de danse destiné aux personnes âgées actives qui recherchent une classe de Zumba modifiée qui recrée les mouvements originaux que vous aimez à une intensité plus faible.	Parc Binette (Saint-Augustin)	50 ans et plus	22 juin au 24 août Relâche les 20 et 27 juillet (8 semaines) 10 h à 11 h	Mardi	85 \$	8 personnes maximum



Avez-vous votre dossier famille ?

LA PREMIÈRE ÉTAPE POUR PROCÉDER À VOTRE INSCRIPTION EST LA CRÉATION DE VOTRE DOSSIER FAMILLE.

- Vous avez déjà un dossier famille, mais avez oublié votre code d'utilisateur ou votre mot de passe?
- Appelez-nous afin de réactiver vos accès.



Cours de tennis

TITRE ET DESCRIPTION	ENDROIT	ÂGE	DATES	JOUR	HEURES	COÛT		
Progressif (12 mètres) - 5-6 ans 8 participants maximum Ce programme introduit les bases du tennis au moyen d'une balle dépressurisée et d'un terrain réduit. Les joueurs apprennent les composantes de base de l'échange, du service et du jeu au filet en plus de plusieurs autres activités qui visent à développer une coordination spécifique au tennis.	Parc des Champions (Domaine-Vert Sud)	5-6 ans	21 juin au 9 août (8 semaines)	Lundi	18 h 15 à 19 h 15	95 \$		
		7-8 ans			19 h 15 à 20 h 15	120 \$		
		9-10 ans	23 juin au 11 août (8 semaines)	Mercredi	18 h 30 à 19 h 30	120 \$		
		11 à 13 ans			19 h 30 à 20 h 30	120 \$		
Progressif (18 mètres) - 7-8 ans 8 participants maximum Ce programme se joue sur les ¾ de la grandeur d'un terrain de tennis régulier, avec des balles dépressurisées. Les joueurs apprennent à servir, échanger, marquer des points et jouer au filet.	Parc du complexe du Val-d'Espoir (Saint-Janvier)	14 à 17 ans Ados	21 juin au 9 août (8 semaines)	Lundi	18 h à 19 h 30	135 \$		
		18 ans + Initiation	21 juin au 9 août (8 semaines)		19 h 30 à 21 h	135 \$		
		5-6 ans	22 juin au 10 août (8 semaines)	Mardi	18 h à 19 h	95 \$		
		7-8 ans			19 h à 20 h	120 \$		
		9-10 ans	23 juin au 11 août (8 semaines)	Mercredi	18 h 30 à 19 h 30	120 \$		
		11 à 13 ans			19 h 30 à 20 h 30	120 \$		
Progressif (24 mètres) - 9-10 ans 8 participants maximum	Parc Cardinal (Saint-Janvier)	7-8 ans	23 juin au 11 août (8 semaines)	Mercredi	18 h 15 à 19 h 15	120 \$		
		9-10 ans			19 h 15 à 20 h 15	120 \$		
Initiation et intermédiaire - 11 à 13 ans 8 participants maximum	Parc de la Montagne (Mirabel-en-Haut)	5-6 ans	1 ^{er} juillet au 19 août (8 semaines)	Jeudi	17 h 30 à 18 h 15	90 \$		
		7-8 ans			18 h 15 à 19 h	115 \$		
		9-10 ans			19 h à 20 h	120 \$		
		18 ans +			20 h à 21 h 15	130 \$		
Adultes 8 participants maximum Les joueurs apprennent à servir, échanger, marquer des points et jouer au filet en simple et en double sur un terrain de tennis régulier, avec des balles de transition dépressurisées. Les leçons permettent aux joueurs de progresser à l'aide d'une série d'activités visant à développer une habileté et accélérer l'apprentissage. Vous devez apporter votre raquette de tennis.	Parc du centre culturel du Domaine-Vert Nord (Domaine-Vert Nord)	5-6 ans	22 juin au 10 août (8 semaines)	Mardi	8 h 30 à 9 h 30	95 \$		
		5-6 ans	26 juin au 14 août (8 semaines)	Samedi	9 h 30 à 10 h 30	95 \$		
		7-8 ans	22 juin au 10 août (8 semaines)	Mardi	10 h à 11 h	120 \$		
		7-8 ans	26 juin au 14 août (8 semaines)	Samedi	10 h 30 à 11 h 30	120 \$		
		9-10 ans	22 juin au 10 août (8 semaines)	Mardi	11 h à 12 h	120 \$		
		9-10 ans	26 juin au 14 août (8 semaines)	Samedi	11 h 30 à 12 h 30	120 \$		
		Ados 8 participants maximum Ce cours s'adresse aux adolescents qui désirent bouger. Les joueurs apprennent à servir, échanger, marquer des points et jouer au filet en simple et en double sur un terrain de tennis régulier. Les leçons permettent aux joueurs de progresser à l'aide d'une série d'activités visant à développer une habileté et accélérer l'apprentissage. Vous devez apporter votre raquette de tennis.	Parc Pablo-Picasso (Saint-Augustin)	7-8 ans	21 juin au 9 août (8 semaines)	Lundi	18 h 15 à 19 h 15	120 \$
				9-10 ans			19 h 15 à 20 h 15	120 \$
11 à 13 ans				20 h 15 à 21 h 15	120 \$			
	Parc Raymond-Fortier (Saint-Augustin)	7-8 ans	1 ^{er} juillet au 19 août (8 semaines)	Jeudi	18 h 30 à 19 h 30	120 \$		
		9-10 ans			19 h 30 à 20 h 30	120 \$		



Ligue de tennis

TITRE ET DESCRIPTION	ENDROIT	ÂGE	DATES	JOUR	HEURES	COÛT
Ligue junior (interne) 12 participants maximum Équipes qui s'affrontent toutes les semaines dans 3 catégories (A, B, C) Vous devez apporter votre raquette de tennis.	Parc Cardinal (Saint-Janvier)	11-17 ans Ligue junior (interne)	21 juin au 14 août (8 semaines)	Lundi, mardi, jeudi, vendredi (Entraînement) Mercredi (parties)	13 h à 15 h	150 \$
	Parc Cardinal (Saint-Janvier)	18 ans et + Ligue simple	21 juin au 6 septembre (12 semaines)	Lundi	19 h à 20 h 20 h 15 à 21 h 15	92 \$ 92 \$
Ligue adulte EN SIMPLE 12 participants maximum EN DOUBLE* 24 participants maximum * Ligue réunissant les passionnés de tennis dans un esprit de compétition amicale, tout en permettant de se divertir et de s'améliorer. Pour s'inscrire à cette ligue, il faut avoir un niveau 2,5.	Parc Cardinal (Saint-Janvier)	18 ans et + Ligue double	22 juin au 9 septembre (12 semaines)	Mardi et jeudi	19 h à 21 h	150 \$



Semaine nationale des travaux publics

C'est sous le thème « Plus forts ensemble » que se déroulera, du 16 au 22 mai prochain, la Semaine nationale des travaux publics de l'Association des travaux publics d'Amérique (ATPA). Pour l'occasion, des milliers de professionnels en travaux publics unissent leurs voix pour parler de leur domaine qui, souvent, est mal connu, ainsi que pour valoriser leurs équipes et promouvoir leurs métiers.

Les professionnels des travaux publics ont un grand impact positif dans leur collectivité, que ce soit en assurant le bon entretien des routes et des ponts, en fournissant de l'eau potable aux citoyens, ou en effectuant le déneigement, entre autres. En contexte pandémique, les employés du Service de l'équipement et des travaux publics de la Ville de Mirabel ont travaillé très fort pour assurer la qualité des services offerts aux citoyens.

La Ville de Mirabel tient à reconnaître tous les employés du Service et à les remercier chaleureusement pour leur excellent travail, qui contribue grandement au rayonnement de la ville. Ces employés dévoués font partie intégrante des raisons pour lesquelles Mirabel est une ville où il fait bon vivre.

La Ville tient également à remercier les employés des travaux publics du ministère des Transports du Québec (MTQ), qui s'occupent de la réfection des routes provinciales.

Pour plus de détails concernant l'Association des travaux publics d'Amérique, consultez le www.atpa.ca.



Nouveauté

La location de vélos à pneus surdimensionnés enfin disponible!

Le parc régional du Bois-de-Belle-Rivière a le plaisir d'annoncer que la location de vélos à pneus surdimensionnés, plus connus sous le nom de *fatbike*, est enfin disponible! En attendant l'ouverture des gyms, venez pratiquer cette activité physique tout en profitant des bienfaits de la nature! Vous pourrez circuler sur les pistes balisées du parc.

Il est possible de faire la location des vélos, à des tarifs très abordables, pour une durée d'une heure ou deux. La location se fait au pavillon d'accueil, lors des heures d'ouverture habituelles du parc. Notez qu'aucune réservation par téléphone ou par courriel ne sera acceptée.

Pour obtenir plus de renseignements, appelez au 450 258-4924, ou envoyez un courriel à info@boisdebelleriviere.com.



OUPS!

GARDONS LES LIVRES DE LA BIBLIO LOIN DES CUISTOTS!



Abattage d'arbres

Un permis est nécessaire

Saviez-vous que pour abattre un arbre sur votre propriété, il est obligatoire d'obtenir un permis de la Ville? En effet, dans un souci de protection de l'environnement à long terme, une analyse doit être faite afin de s'assurer de la pertinence de l'abattage. Un arbre mort, malade ou même dangereux serait autorisé, tandis qu'un arbre en santé se trouvant « au mauvais endroit », par exemple, ne pourrait pas être abattu.

Veillez noter que des délais sont nécessaires à l'étude du dossier et à l'émission du permis. Ainsi, afin d'éviter des désagréments, assurez-vous d'avoir votre permis en main avant de prendre rendez-vous avec un émondeur pour procéder à l'abattage de votre arbre.

Pour toute demande de permis d'abattage, veuillez communiquer avec le Service de l'environnement par courriel, à infoenvironnement@mirabel.ca, par téléphone, au 450 475-2006, ou par le biais des requêtes Web.



Vente de propriété

Une lettre d'information pour une installation sanitaire est nécessaire

Si votre propriété n'est pas raccordée au réseau d'égout municipal mais plutôt à une installation sanitaire (fosse septique) et que vous désirez la vendre, il vous faudra une lettre d'information pour une installation sanitaire. En effet, celle-ci sera nécessaire pour le passage chez le notaire.

Des délais sont à prévoir pour le traitement de votre dossier, puisque entre une et deux semaines sont nécessaires pour effectuer les vérifications et pour émettre la lettre. Si vous avez déjà une ou plusieurs offres d'achats pour votre propriété, pensez à faire votre demande de lettre dans les plus brefs délais. Aussi, si vous connaissez déjà la date de transaction avec le notaire, faites-nous en part. Les institutions financières demandent généralement que la lettre ait été rédigée dans les six derniers mois. Prenez note que des frais de 50 \$ sont exigés pour l'émission de ladite lettre.

Pour toute question, veuillez communiquer avec le Service de l'environnement, au 450 475-2006, ou par courriel, à infoenvironnement@mirabel.ca.

DU 15 AVRIL AU 15 OCTOBRE



JE RESPECTE LE RÈGLEMENT D'ARROSAGE

J'ÉCONOMISE L'EAU POTABLE!

Pour consulter l'horaire d'arrosage, rendez-vous au mirabel.ca/eau

Politique de reconnaissance

La Ville de Mirabel s'est dotée d'une politique de reconnaissance, se basant sur la prémisse que ses ressources humaines constituent un capital important dans l'atteinte des objectifs de l'organisation municipale.

Au fil des éditions, elle reconnaît donc l'apport des employés à certaines étapes de leur carrière, en les présentant au public mirabellois.



45 ans

Serge Carrière

Embauché le 1^{er} avril 1976
Pompier
Service de la sécurité incendie



40 ans

Louis Champagne

Embauché le 1^{er} avril 1981
Pompier
Service de la sécurité incendie



5 ans

Pascal Goyer

Embauché le 11 avril 2016
Préposé aux travaux publics,
journalier et chauffeur
Service de l'équipement
et des travaux publics



25 ans

Robert Laurin

Embauché le 25 avril 1996
Pompier
Service de la sécurité incendie

30 ans de service

Jean-Yves Godfrin

Embauché le 15 avril 1991
Technologue en sciences appliquées
Service du génie

20 ans de service

Éric Labelle

Embauché le 2 avril 2001
Mécanicien
Service de l'équipement et des travaux publics

15 ans de service

Michel Leblanc

Embauché le 18 avril 2006
Opérateur de machinerie lourde,
préposé aux travaux publics
et journalier - chauffeur
Service de l'équipement et des travaux publics

Guy Robitaille

Embauché le 18 avril 2006
Préposé aux travaux publics,
journalier et chauffeur
Service de l'équipement et des travaux publics

Robert Bond

Embauché le 18 avril 2006
Préposé aux travaux publics,
journalier et chauffeur
Service de l'équipement et des travaux publics

10 ans de service

Jean-Marie Minville

Embauché le 4 avril 2011
Préposé aux travaux publics, journalier et chauffeur
Service de l'équipement et des travaux publics

Caroline Maréchal

Embauchée le 9 avril 2011
Appariteur-concierge
Service des loisirs, de la culture
et de la vie communautaire

Benoît Lamothe

Embauché le 12 avril 2011
Opérateur de surfaceuse à glace - préposé et journalier -
chauffeur aux parcs et terrains de jeux
Service des loisirs, de la culture
et de la vie communautaire

Lyne Chrétien

Embauchée le 18 avril 2011
Assistante-greffière - perceptrice d'amendes
Cour municipale

Bobby Coulombe-Langevin

Embauché le 18 avril 2011
Contremaître
Service de l'équipement et des travaux publics

5 ans de service

Micael Laurin

Embauché le 11 avril 2016
Préposé aux travaux publics, journalier et chauffeur
Service de l'équipement et des travaux publics

Isabelle Gaudet

Embauchée le 12 avril 2016
Brigadière scolaire
Service de police

Simon Harvey

Embauché le 18 avril 2016
Directeur adjoint
Service de la sécurité incendie

Catherine Garon

Embauchée le 18 avril 2016
Capitaine
Service de police

Joé Moisan

Embauché le 18 avril 2016
Gestionnaire génie - Bâtiments et aménagement
Service du génie

Merci!

APPARITEUR-CONCIERGE

Service : Des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
 Domaine d'emploi : Appariteur-concierge
 Statut : Appariteur-concierge
 Nombre de postes : 2
 Numéro de concours : J0421-1266
 Date d'affichage : Le 3 mai 2021
 Date de fin d'affichage : Le 19 mai 2021

NATURE DU TRAVAIL :

La Ville de Mirabel est à la recherche de personnes dynamiques pour constituer une banque de candidatures d'appariteurs-concierges au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour différents secteurs à compter de la fin du mois de juin 2021.

Sous l'autorité de la coordonnatrice - activités et programmation, le titulaire :

- accueille la clientèle;
- assure l'ouverture et la fermeture des portes pour les activités dans les centres culturels ou les écoles;
- prépare les salles ou le gymnase pour les différentes activités;
- installe les tables et les chaises au besoin;
- remet les locaux en état après l'utilisation;

- exécute des tâches de conciergerie;
- effectue toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

EXIGENCES :

- études secondaires;
- posséder environ une année d'expérience pertinente;
- aptitudes, traits de personnalité et autres qualités personnelles appropriés, tels que l'entregent, le sens des responsabilités et l'initiative;
- habileté à rédiger des rapports écrits et sommaires d'événements;
- être disponible à travailler selon un horaire variable de jour, de soir, de fin de semaine ainsi que lors des congés fériés.

Il est à noter que les personnes retenues pourraient aussi être appelées à se déplacer dans les autres secteurs de la Ville de Mirabel selon les besoins de remplacement.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

RÉPARTITEUR -2^e AFFICHAGE

Service : Police
 Domaine d'emploi : Répartition
 Statut : Personne salariée remplaçante
 Nombre de postes : 3
 Numéro de concours : J0421-1269
 Date d'affichage : Le 3 mai 2021
 Date de fin d'affichage : Le 19 mai 2021

NATURE DU TRAVAIL :

La Ville de Mirabel requiert les services d'une personne dynamique pour combler le poste de répartiteur à titre de personne salariée remplaçante au Service de police pour une durée prévue d'environ vingt (20) mois.

Relevant du chef répartiteur, le titulaire du poste :

- répond aux appels téléphoniques du service d'urgence (911), effectue la répartition des appels et des télécommunications du Service de police et des Services de la sécurité incendie desservis et dirige les visiteurs afin de les répartir à la personne concernée selon l'urgence et la disponibilité;
- opère le terminal du C.R.P.Q.;
- accomplit toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

EXIGENCES :

- diplôme d'études secondaires (DES) ou

l'équivalent reconnu par le Ministère de l'éducation;

- posséder au minimum une (1) année d'expérience pertinente;
- être apte à soutenir une conversation pendant plusieurs minutes en anglais;
- bonne qualité du français écrit;
- entregent et capacité de travailler en équipe et sous pression;
- capacité d'apprentissage rapide;
- être prêt à travailler sur des horaires incluant les jours, les nuits et les fins de semaines.
- posséder les connaissances techniques pour opérer la console de communication et pour faire les inscriptions aux fichiers C.R.P.Q. et M.I.P.;
- avoir réussi les cours d'opérateur du C.R.P.Q. et d'opérateur du M.I.P. et être détenteur du certificat de compétence valide;
- toute formation spécifique en répartition d'urgence sera considérée comme un atout.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

TECHNICIEN EN RESSOURCES HUMAINES

Service : Ressources humaines
 Domaine d'emploi : Ressources humaines
 Statut : Autre
 Nombre de postes : 1
 Numéro de concours : J0421-1367
 Date d'affichage : Le 3 mai 2021
 Date de fin d'affichage : Le 19 mai 2021

NATURE DU TRAVAIL :

La Ville de Mirabel est à la recherche d'une personne dynamique qui agira à titre de technicien en ressources humaines, poste professionnel, au Service des ressources humaines.

Relevant du directeur du Service, le titulaire du poste :

- prépare les affichages de postes pour les processus de recrutement;
- participe à l'analyse des candidatures en appui auprès du gestionnaire responsable;
- crée et/ou mets à jour les outils de sélection (questionnaires d'entrevue, grille d'évaluation, etc.);
- effectue les entrevues autant téléphoniques qu'en groupe ou encore individuelles avec le gestionnaires;
- effectue le suivi des vérifications pré-emploi, des évaluations de potentiel, des enquêtes sécuritaires, etc.;
- effectue les suivis nécessaires auprès des candidats ayant participé à un processus de recrutement;
- prépare les sommaires décisionnels destinés aux élus;
- prépare à la demande du responsable du traitement des griefs, plaintes ou mécontentes, les documents nécessaires pour les rencontres devant les différents Comité de relation du travail, la tenue

d'un arbitrage ou autres devant les tribunaux administratifs.

- accomplit toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

EXIGENCES :

- détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) avec une spécialisation en ressources humaines ou toute autre formation jugée pertinente;
- posséder deux (2) années d'expérience pertinente (l'expérience en milieu municipal sera considérée comme un atout);
- bonne connaissance de la langue française parlée et écrite;
- connaître les principaux logiciels de bureautique (Word, Excel, ...);
- faire preuve d'un grand sens éthique, posséder des aptitudes d'analyse et de synthèse, être autonome et avoir la capacité à travailler sur plusieurs dossiers simultanément;
- faire preuve de confidentialité des dossiers traités est primordial;
- avoir des aptitudes pour le travail d'équipe.

HORAIRE DE TRAVAIL :

L'horaire de travail est de 35 heures par semaine du lundi au vendredi midi.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

Les conditions de travail sont établies en fonction des postes professionnels. Veuillez noter que le genre masculin est utilisé dans l'unique but d'en alléger la lecture. Nous ne communiquerons qu'avec les candidats retenus en entrevue.

PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX PUBLICS, JOURNALIER ET CHAUFFEUR

Service : Équipement et travaux publics
 Domaine d'emploi : Travaux publics
 Statut : Personne salariée saisonnière
 Nombre de postes : 1
 Numéro de concours : J0421-1244
 Date d'affichage : Le 3 mai 2021
 Date de fin d'affichage : Le 19 mai 2021

NATURE DU TRAVAIL :

La Ville de Mirabel est à la recherche de personnes dynamiques pour agir à titre de personne salariée saisonnière au poste de préposé aux travaux publics, journalier et chauffeur au Service de l'équipement et des travaux publics.

Relevant des contremaîtres du Service, le préposé aux travaux publics, journalier et chauffeur :

- effectue les travaux de réparation et d'entretien des équipements municipaux (bornes-fontaines, regards d'égout, puisards, conduites d'aqueduc, etc.);
- exécute les travaux relatifs à l'entretien de la chaussée et de la signalisation (pavage, fossés, ponceaux);
- conduit des camions de divers types;
- agit à titre de signaleur routier;
- effectue toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

EXIGENCES :

- diplôme d'études secondaires (DES) ou équivalence reconnue;
- posséder au minimum une année d'expérience pertinente;
- permis de conduire de classe 3 valide;
- attestation pour le cours de santé et sécurité générale sur les chantiers de construction;
- carte de compétence de Préposé à l'aqueduc (OPA) est considérée comme un atout;
- bonnes habiletés dans les travaux manuels.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

POUR POSTULER

Alors qu'elle célébrera en 2021 son 50^e anniversaire, la Ville de Mirabel se hisse au 6^e rang des villes québécoises où il fait bon vivre. Comptant près de 60 000 citoyens, parmi les plus jeunes de la province, Mirabel est la 18^e ville en importance au Québec. Sur son immense territoire se côtoient des secteurs agricole, résidentiel, commercial et industriel.

Elle se positionne au 1^{er} rang des villes de plus de 40 000 habitants au Québec pour le taux de vitalité économique et affiche le taux de croissance des travailleurs le plus élevé au Québec.

À Mirabel, on M la vie!

Toutes les demandes d'emploi doivent être soumises au www.mirabel.ca, sous :

[Services](#) > [Services en ligne](#) > [Postuler en ligne](#)

Veuillez noter que le genre masculin est utilisé dans l'unique but d'alléger la lecture. Nous ne communiquerons qu'avec les candidats retenus en entrevue.

Les postes sont affichés pour une période de sept jours à partir de cette édition à moins d'avis contraire.

DIRECTEUR DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

NATURE DU TRAVAIL :

Relevant du directeur général, vous serez appelé à planifier, coordonner, diriger et contrôler l'ensemble des activités du Service des ressources humaines de la Ville. Vous aurez à concevoir, planifier et recommander des politiques et normes de gestion des ressources humaines. Vous veillerez à l'application et à l'administration de l'ensemble des conventions collectives en vigueur, en entretenant de bonnes relations avec les membres des syndicats et vous prendrez part aux négociations et aux renouvellements des conventions collectives. Vous aurez à établir les programmes et définir les pratiques relatives à la rémunération, à l'acquisition de talents, à la santé et sécurité du travail, à la formation et à l'évaluation des ressources humaines.

Vous conseillerez la Direction générale et les autres services, en offrant des services de support-conseil stratégique et opérationnel sur toute question relevant de votre compétence et participerez au développement organisationnel de la Ville de manière à favoriser une gestion optimale des ressources humaines. Vous préparerez et gèrerez le budget associé à votre service. Vous aurez à formuler, à l'intérieur de vos responsabilités, des recommandations susceptibles de maintenir un bon climat de travail et de mobilisation dans une perspective de qualité de services à offrir aux citoyens. Vous superviserez le travail du personnel sous votre autorité et en assurerez leur développement professionnel.

Doté d'un leadership mobilisateur, vos forces se situent au niveau de votre sens de l'organisation, votre capacité d'influence, votre gestion des priorités, votre professionnalisme et de vos aptitudes pour le travail d'équipe et pour la communication.

EXIGENCES :

Diplôme universitaire de 1^{er} cycle en gestion des ressources humaines ou toute autre diplôme pertinent à la fonction. Un diplôme de 2^e cycle sera considéré comme un atout. Le directeur recherché possède un minimum de dix (10) années d'expérience pertinente à titre de généraliste en ressources humaines dans un milieu syndiqué (de préférence dans le domaine municipal), incluant une expérience reconnue dans un rôle de gestion de personnel, et doit être membre en règle de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés (CRHA).

À ce titre, il connaît les lois et les règlements régissant les ressources humaines et possède une expérience pertinente et significative en matière de négociation de conventions collectives. Il possède une excellente maîtrise de la langue française, tant à l'oral qu'à l'écrit ainsi que des logiciels et des environnements technologiques d'usage courant.

Le candidat recherché est reconnu comme étant un gestionnaire dynamique doté d'excellentes habiletés relationnelles et interpersonnelles, d'une grande rigueur, d'un bon jugement et d'excellentes capacités d'analyse et de synthèse.

Fournir un curriculum vitae ainsi que tout document permettant au comité de sélection d'apprécier la candidature en fonction des exigences du poste, au plus tard le 1^{er} juin 2021. Veuillez faire parvenir le tout à l'adresse courriel suivante : melissagutierrez2601@gmail.com.

Appel d'offres

SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE FOURNITURE ET INSTALLATION DE MODULES DE JEUX - PARCS JEAN-JOSEPH-GIROUARD ET DE LONGUEUIL

La Ville de Mirabel désire recevoir des soumissions pour la fourniture et l'installation de modules de jeux aux parcs Jean-Joseph-Girouard et de Longueuil.

Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le site Internet du système électronique d'appels d'offres en ligne (www.seao.ca). La Ville de Mirabel n'est pas responsable de la distribution des documents d'appels d'offres par le SÉAO et il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'ils détiennent tous leurs documents avant de déposer leur soumission.

Seules les soumissions présentées sur les documents de soumission seront acceptées.

Les enveloppes devront être adressées au Service du greffe et **reçues au plus tard le 18 mai 2021 au Service du greffe, à 11 h** (heure de l'horodateur de la Ville de Mirabel), 14111, rue Saint-Jean, Mirabel, Québec, J7J 1Y3, pour être ouvertes publiquement le même jour, à la même heure et au même endroit.

Pour toute plainte à formuler dans le cadre de cet appel d'offres, veuillez transmettre votre plainte par voie électronique au responsable désigné, soit la greffière à soumissionsplaintes@ville.mirabel.qc.ca au plus tard le 5 mai 2021, sur le formulaire déterminé par l'Autorité des marchés publics disponible sur le site Internet de la Ville.

La Ville de Mirabel ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie.

Pour toute demande de renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec M. Simon Cloutier, responsable de l'appel d'offres, au 450 475-8656, poste 3116.

Appel d'offres

SERVICE DU GÉNIE

ALIGNEMENT DES RUES BOILEAU ET LAPOINTE, À L'INTERSECTION DU BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE, DANS LE SECTEUR DE SAINT-JANVIER N/RÉF.: X3 211 N14962 (2021-040)

La Ville de Mirabel demande des soumissions pour la réalisation des travaux d'alignement des rues Boileau et Lapointe, à l'intersection du boulevard du Curé-Labelle, dans le secteur de Saint-Janvier, incluant la reconfiguration des feux de circulation.

Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le site Internet du Système électronique d'appel d'offres (ci-après appelé « SÉAO ») à l'adresse suivante : www.seao.ca. L'obtention de ces documents est sujette à la tarification établie par le SÉAO.

La Ville de Mirabel n'est pas responsable de la distribution des documents d'appel d'offres par le SÉAO et il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'ils détiennent tous leurs documents avant de déposer leur soumission. Les soumissionnaires devront joindre à leur soumission tous les documents requis à l'appel d'offres, à défaut de quoi leur soumission pourrait être rejetée.

La Ville de Mirabel ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie.

Pour toute demande supplémentaire, veuillez communiquer avec le responsable de l'appel d'offres, soit M. Jonathan Monette, technologue, au 450 475-2008, poste 4003, ou par courriel à l'adresse suivante : j.monette@mirabel.ca

Les enveloppes de soumissions devront être scellées et porter la mention suivante :

Soumission
Alignement rues Boileau et Lapointe
N/Réf. : X3 211 N14962 (2021-040)

Elles devront être adressées au Service du greffe et **reçues au plus tard le 3 juin 2021, à 11 h**, heure en vigueur à l'horodateur de la Ville de Mirabel, 14111, rue Saint-Jean, Mirabel (Québec) J7J 1Y3, pour être ouvertes publiquement le même jour, à la même heure et au même endroit.

Pour toute plainte à formuler dans le cadre de cet appel d'offres, veuillez transmettre votre plainte par voie électronique au responsable désigné, soit la greffière à soumissionsplaintes@mirabel.ca, au plus tard le 25 mai 2021, en utilisant le formulaire déterminé par l'Autorité des marchés publics disponible sur le site Internet de la Ville.

La directrice du Service du génie
Geneviève Cauden, ing.

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NUMÉRO U-2441

Avis est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 26 avril 2021, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro U-2441 modifiant le règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro U-2304, afin d'assujettir les complexes de serres agricoles de 10 000 mètres carrés et plus, ainsi que les projets agricoles d'envergure à la section 9 du règlement U-2304.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 5 mai 2021

La greffière, Suzanne Mireault, avocate

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NUMÉRO 2455

Avis est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 26 avril 2021, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro 2455 modifiant le règlement numéro 91 *concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières*, afin de modifier le taux d'imposition d'une tranche excédant 500 000 \$.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre en vigueur le 1^{er} juillet 2021.

Donné à Mirabel, ce 5 mai 2021

La greffière, Suzanne Mireault, avocate

RÈGLEMENT NUMÉRO 2456

DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'UN CAMION INCENDIE DE TYPE VÉHICULE D'ÉLEVATION, AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT À CES FINS.
(TOUT LE TERRITOIRE DE LA VILLE)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par Suzanne Mireault, greffière.

AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE LA MUNICIPALITÉ.

- Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 26 avril 2021, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro 2456 décrétant l'acquisition d'un camion incendie de type véhicule d'élévation, autorisant une dépense et un emprunt à ces fins. À cet effet, le présent règlement prévoit une dépense de 1 865 000 \$ et un emprunt de 1 865 000 \$.
- En vertu de l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020, pris dans le contexte de la déclaration d'urgence sanitaire ordonnée par le gouvernement, toute procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter appliquée en vertu du chapitre IV du Titre II de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* est remplacée jusqu'à nouvel ordre par une période de réception de demandes écrites de scrutin référendaire de 15 jours.
- Par conséquent, les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire en transmettant à la municipalité une demande écrite à cet effet sur laquelle figurent les renseignements suivants :
 - le titre et le numéro du règlement faisant l'objet de la demande;
 - leur nom et prénom;
 - leur qualité de personne habile à voter, soit domiciliée, propriétaire d'un immeuble, occupant d'un établissement d'entreprise, copropriétaire d'un immeuble, cooccupant d'un établissement d'entreprise;
 - leur adresse;
 - leur signature.
- Il est possible de formuler une demande de scrutin référendaire en utilisant le formulaire disponible sur demande, en s'adressant à la municipalité.
- Toute demande de scrutin référendaire doit être accompagnée d'une copie (photo, photocopie) de l'une des pièces d'identité suivantes :
 - carte d'assurance maladie délivrée par la Régie de l'assurance maladie du Québec;
 - permis de conduire ou permis probatoire délivré par la Société de l'assurance automobile du Québec;
 - passport canadien;
 - certificat de statut d'Indien;
 - carte d'identité des Forces canadiennes.
- Les demandes doivent être reçues au plus tard le **27 mai 2021**, à l'une des adresses suivantes :

Courrier : Me Suzanne Mireault, greffière
Registre du règlement n° 2456
Ville de Mirabel
14111, rue Saint-Jean
Mirabel (Québec) J7J 1Y3

Courriel : reglement@mirabel.ca

Les personnes transmettant une demande par la poste sont invitées à le faire le plus rapidement possible pour tenir compte, le cas échéant, des délais de livraison postale.

- Toute personne qui assiste une personne habile à voter incapable de signer elle-même sa demande doit y inscrire :
 - son nom et prénom;
 - son lien avec la personne habile à voter (conjoint, parent ou autre);
 - dans le cas où la personne habile à voter ne serait ni un parent ni un conjoint, une déclaration écrite selon laquelle elle n'a pas porté assistance à une autre personne qui n'est pas un parent ou un conjoint au cours de la procédure de demande de scrutin référendaire;
 - une mention selon laquelle elle a assisté la personne habile à voter;
 - sa signature.
- Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 2456 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de trois mille neuf cent quatre (3 904). Si ce nombre n'est pas atteint, ce règlement sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
- Le résultat de la procédure de demande de scrutin référendaire sera déposé à la séance du conseil du 14 juin 2021.
- Toute copie d'un document d'identification transmis avec une demande sera détruite à la fin de la procédure de demande de scrutin référendaire.
- Le règlement peut être consulté sur le site internet de la ville (mirabel.ca), sous l'onglet Ville, à la page Règlements, Règlement numéro 2456.

CONDITIONS À REMPLIR POUR ÊTRE UNE PERSONNE HABLE À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITE SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE LA MUNICIPALITÉ

À la date de référence, soit le **26 avril 2021**, la personne doit :

- être une personne physique domiciliée sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;
- être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
- ne pas avoir été déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

OU

- être une personne physique (Cette personne doit être majeure, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle et ne pas avoir été déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse) ou morale (La personne morale exerce ses droits par l'entremise d'un de ses membres, administrateurs ou employés qu'elle désigne par résolution. La personne désignée doit, à la date de référence, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne doit pas être en curatelle ni avoir été déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse) qui, depuis au moins 12 mois, est :
 - propriétaire unique d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité, à la condition de ne pas être domiciliée sur le territoire de la municipalité;
 - occupante unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité, à la condition de ne pas être domiciliée ni propriétaire unique d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité;
 - copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupante d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité, à la condition d'avoir été désignée au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des personnes habiles à voter de la municipalité.

Le propriétaire unique de plusieurs immeubles ou l'occupant unique de plusieurs établissements d'entreprise situés sur le territoire de la municipalité a le droit d'être inscrit, à l'adresse de l'immeuble ou l'établissement d'entreprise ayant la plus grande valeur foncière ou locative.

Ne peut être désigné le copropriétaire qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble ou d'occupant d'un établissement d'entreprise.

Ne peut être désigné le cooccupant qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble, d'occupant d'un établissement d'entreprise ou de copropriétaire indivis d'un immeuble.

Pour avoir le droit de formuler une demande de scrutin référendaire, tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise doit être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou cooccupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer la demande de scrutin référendaire en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la transmission de la demande.

Pour avoir le droit de formuler une demande de référendum, une personne morale doit avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui exercera ce droit. Cette résolution doit avoir été produite avant ou lors de la transmission de la demande.

PRÉCISIONS CONCERNANT L'ADRESSE DEVANT FIGURER SUR UNE DEMANDE DE SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE

L'adresse devant être inscrite sur une demande de scrutin référendaire est, selon la qualité donnant à la personne habile à voter le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de la municipalité :

- l'adresse de domicile, dans le cas d'une personne habile à voter domiciliée sur le territoire de la municipalité;
- l'adresse de l'immeuble, dans le cas d'une personne habile à voter qui est propriétaire unique ou copropriétaire indivis d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité;
- l'adresse de l'établissement d'entreprise, dans le cas d'une personne habile à voter qui est occupante unique ou cooccupante d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité.

Pour toute information supplémentaire, communiquer avec :

Suzanne Mireault	450	475	2017
<small>Prénom et nom</small>	<small>Ind. rég.</small>	<small>No de téléphone</small>	
14111, rue Saint-Jean, Mirabel	J7J 1Y3		
<small>Adresse</small>	<small>Code postal</small>		

Donné à Mirabel, ce 5 mai 2021
La greffière, Suzanne Mireault, avocate

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NUMÉRO S-2439

Avis public est donné que le règlement numéro S-2439 modifiant le règlement de contrôle intérimaire S-2419 de façon à ajouter le projet « Espace W » (lot 5 242 405) aux projets connus et exclus de l'application du règlement de contrôle intérimaire est entré en vigueur le 22 avril 2021 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Que le présent règlement est conforme aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire, tel qu'il appert d'une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 22 avril 2021.

Le règlement entre donc en vigueur à la date de la notification du ministère.

Ce règlement est déposé au bureau de la greffière à l'hôtel de ville de Mirabel, au 14111, rue Saint-Jean, Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur.

Donné à Mirabel ce 12 mai 2021

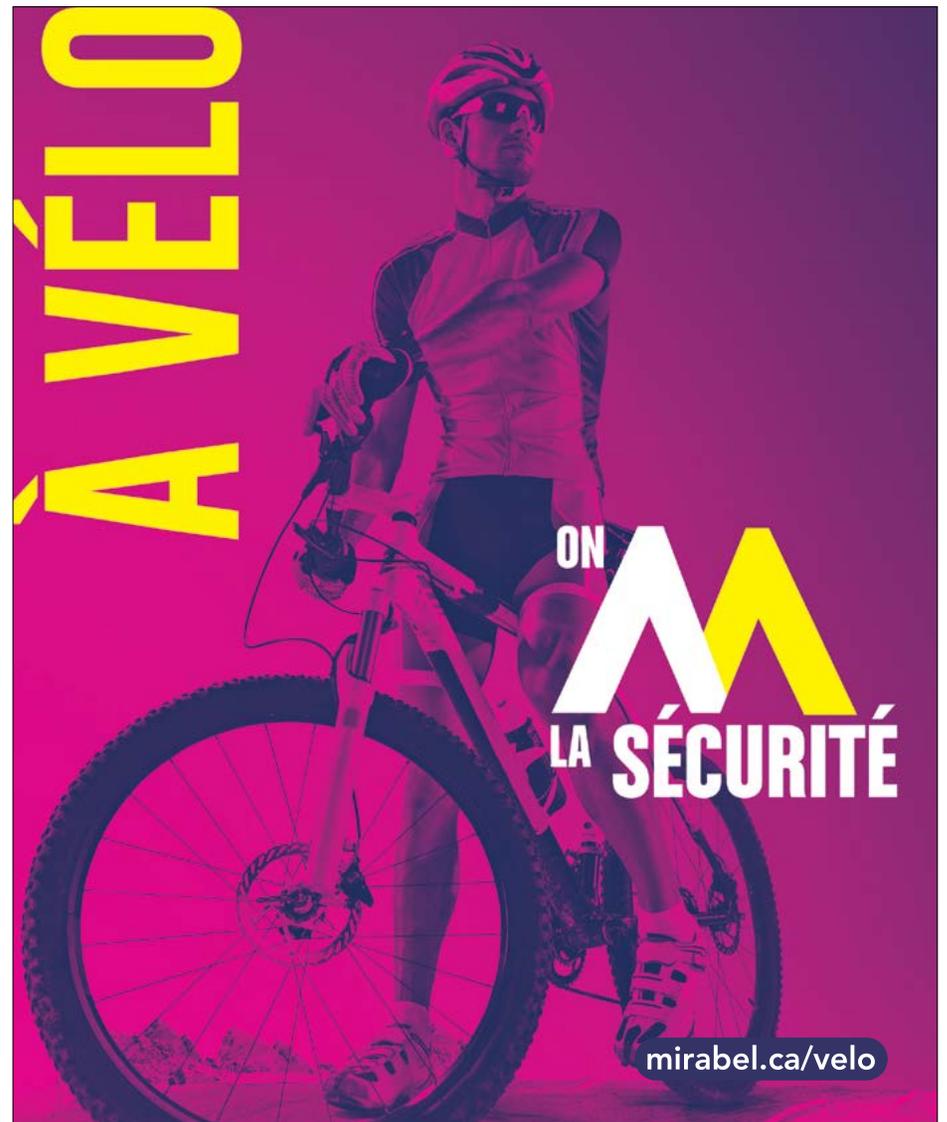
La greffière, Me Suzanne Mireault, avocate

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR DE LA VILLE DE MIRABEL

AVIS public est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Mirabel, à toutes les personnes intéressées, que le rapport financier et le rapport des auditeurs pour l'année 2020 de la Ville de Mirabel seront déposés lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 25 mai 2021, à 18 h 00, à l'hôtel de ville de Mirabel, 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel.

Donné à Mirabel, ce 12 mai 2021

La greffière, Me Suzanne Mireault, avocate



JOURNÉE HORTICOLE

Le samedi 15 mai, de 8 h à 14 h
(ou jusqu'à épuisement des stocks)

Secteur du Domaine-Vert Nord
au centre culturel, situé au 17530, rue Jacques-Cartier;

Secteur de Saint-Benoît
au centre culturel, situé au 9175, rue Dumouchel;

Secteur de Saint-Janvier
au centre culturel du complexe du Val-d'Espoir, situé au 17700, rue du Val-d'Espoir;

Secteur de Sainte-Scholastique
au parc Lacombe, situé au 10170, rue Saint-Vincent.

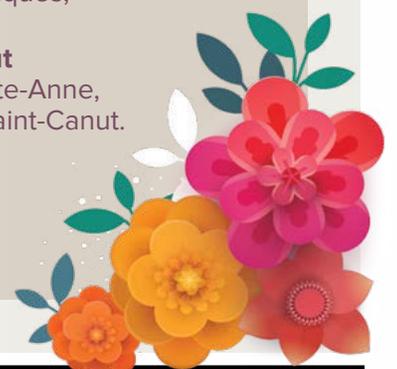
DISTRIBUTION DE FLEURS

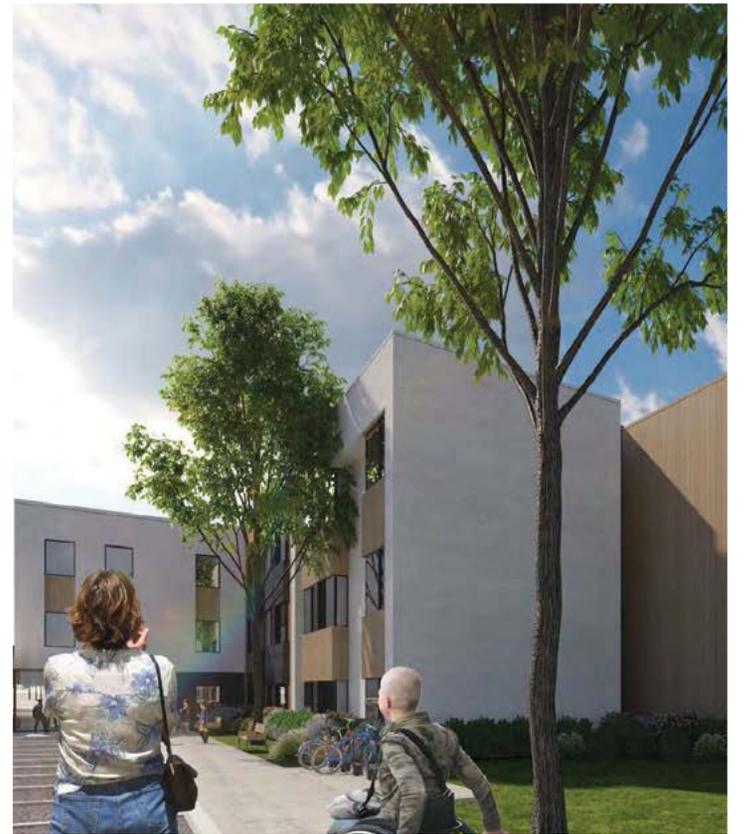
Le samedi 22 mai, de 8 h à midi
(ou jusqu'à épuisement des stocks)

Secteur de Saint-Janvier
stationnement du centre culturel du complexe du Val-d'Espoir,
situé au 17700, rue du Val-d'Espoir;

Secteur de Saint-Augustin
stationnement du centre culturel du complexe Jean-Laurin,
situé au 8475, rue Saint-Jacques;

Secteur de Saint-Canut
stationnement de l'école Sainte-Anne,
située au 9984, boulevard de Saint-Canut.





Maison des aînés de Mirabel

Des perspectives sont dévoilées !

Le Service de l'aménagement et de l'urbanisme est heureux de pouvoir dévoiler des perspectives de la très attendue Maison des aînés de Mirabel, qui sera située dans le secteur de Saint-Canut. Bien qu'il s'agisse d'illustrations, ces dernières donnent une assez bonne idée de ce à quoi ressemblera la maison au terme des travaux de construction qui, d'ailleurs, sont commencés.

Rappelons que cette maison des aînés s'inscrit dans le cadre d'une démarche de transformation majeure des milieux d'hébergement et de soins de longue durée entreprise par le gouvernement du Québec.

